



VILLE DE DUGNY

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AEROPORT DU BOURGET
Le Bourget-Drancy-Dugny
B.P. 149 – 93350 LE BOURGET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2010

L'An deux mil dix, le dix-sept décembre à vingt heures, le conseil communautaire de l'aéroport du Bourget, légalement convoqué le dix décembre deux mil dix, s'est assemblé en Mairie du Bourget, sous la présidence de Monsieur Vincent CAPO-CANELLAS Président.

PRESENTS :

Monsieur Vincent CAPO-CANELLAS *Président*
Monsieur Jean-Christophe LAGARDE, Monsieur André VEYSSIERE, Monsieur Stéphane SALINI, Monsieur Denis DESRUMAUX, Monsieur Domenico BARTUCCIO, Monsieur Thierry SCHEINERT, Madame Odette MATYNIA, Monsieur Jean-Luc MILLARD *Vice-présidents*
Madame Sylviane MICAULT, Monsieur Albert CONTY, Monsieur Romain DACHIVILLE, Madame Martine ROUE, Monsieur Edgard GARCIA, Madame Marie-Thérèse GITENAY, Monsieur Mamadou N'DONGO, Monsieur Jean-Pierre BRAISNE, Madame Marie-France VIENNOIS, Madame Jacqueline BOUTHORS, Monsieur Farid AMARI, Madame Jocelyne BARDIN, Monsieur Michel ADAM, Monsieur Daniel DUMAREIX, Monsieur Joseph ELLUL, *Conseillers communautaires*

POUVOIRS :

Monsieur Jean-Michel LAFIN Vice-président à Monsieur Albert CONTY Conseiller communautaire, Monsieur François BODIN Conseiller communautaire à Madame Marie-France VIENNOIS Conseiller communautaire, Madame Karine ASSOUS Conseiller communautaire à Madame Sylviane MICAULT Conseiller communautaire, Monsieur René PRACHT Conseiller communautaire à Monsieur Edgard GARCIA Conseiller communautaire, Monsieur Lionnel CATHELIN Conseiller communautaire à Monsieur Vincent CAPO-CANELLAS Président

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Anthony MANGIN Vice-président, Madame Jocelyne GIABICANI, Monsieur Frédy MAHON, Monsieur Hervé PLANAS, Madame Myriam MABIRE Conseillers communautaires

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Marie-Thérèse GITENAY Conseiller communautaire

Objet : Projet de réseau de transport public du Grand Paris : avis de la Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget

OBJET : Projet de réseau de transport public du Grand Paris : avis de la Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

VU la loi 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

VU la concertation réalisée au travers de deux grandes réunions à Drancy et au Bourget,

VU le Compte Administratif arrêté par le Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne pour l'année 2009,

CONSIDERANT la volonté de la Communauté d'Agglomération de participer activement au développement du pôle métropolitain du Bourget,

CONSIDERANT le projet stratégique de développement des cinq communes concernées, Dugny, Le Bourget, Le Blanc-Mesnil, Drancy et Bonneuil-en-France et auquel est associée la commune de La Courneuve,

CONSIDERANT que l'arrivée du métro automatique constituera un véritable levier de développement local de l'emploi qui doit préfigurer l'arrivée d'un puissant pôle d'échanges de transports,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

APRES en avoir délibéré,

Article 1 : **APPORTE** son soutien au projet de réseau de transport public et aux trois lignes bleu, verte et rouge de ce réseau.

Article 2 : **SOUHAITE** que les collectivités locales puissent décider en partenariat avec l'Etat, des projets de développements économiques et d'aménagement en matière d'équipements publics et de logements garantissant la mixité sociale pour améliorer les conditions de vie des habitants et permettre une adaptation de l'offre de formation correspondant à notre bassin d'emploi.

Article 3 : **DEMANDE** le prolongement de la ligne rouge du réseau primaire pour qu'elle soit terminus en gare du Bourget et comporte une station supplémentaire au Blanc-Mesnil.

Article 4 : DEMANDE le prolongement de la ligne 7 du métro jusqu'à la gare et l'aéroport du Bourget,

Article 5 : DEMANDE le prolongement de la ligne 5 du métro jusqu'à la gare du Bourget en passant par le Centre-ville de Drancy.

Article 6 : DEMANDE la localisation d'une gare TGV sur le pôle d'échanges du Bourget.

Et ont signé les membres présents.



Vincent CAPO-CANELLAS

Président

Le Bourget, le : 21 DEC. 2010
Certifié exécutoire par le Président
de la Communauté d'Agglomération
de l'Aéroport du Bourget
compte tenu de la réception en
Préfecture le : 21 DEC. 2010
et de la publication le : 21 DEC. 2010



Le Président